

DEPARTEMENT DE MARTINIQUE

COMMUNE DU ROBERT

Enquête publique relative au projet de stockage et de transit de batteries présentée par l'entreprise BATT'ARY PLUS au sein du parc d'activités Bernard Petit-Jean-Roger, commune du Robert

DATE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE
15 Février au 17 Mars 2022

CONCLUSION ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Guy LAFONTAINE

Lotissement Poinsettias-Cotonnerie Sud

97240 François

Enquête publique relative au projet de stockage et de transit de batteries - Commune du Robert- 97231

15 février au 17 mars 2022 – Commissaire enquêteur : Guy LAFONTAINE

Références de l'enquête (n°E2100013)

Conclusion et avis du commissaire enquêteur

Il est rappelé que la présente enquête publique concerne le développement d'une activité de transit et de stockage de batteries usagées sur la parcelle cadastrée référencée AR 183, d'une superficie de 400 m², au sein du parc d'activités Bernard PETIT-JEAN-ROGER sur le territoire de la commune du Robert.

Il n'y aura pas d'accueil du public sur le site.

La demande est présentée par L'entreprise BATT'ARY PLUS, dirigé par M. DESIRLISTE Harry

Un dossier de demande d'autorisation environnementale est réalisé pour permettre par arrêté préfectoral l'ouverture du site à autorisation (ICPE) Installations Classées pour la protection de l'Environnement.

Après avoir décrit les principaux éléments contenus dans le rapport d'enquête, le présent document expose les conclusions motivées et l'avis du Commissaire enquêteur dans le cadre de l'enquête publique prescrite par arrêté de Monsieur le Préfet de Martinique n° R02-2022-01-25-00006 du 25 janvier 2022.

Il faut rappeler que les batteries contiennent du plomb et de l'acide sulfurique ; Des produits hautement toxiques pour l'homme et polluants pour son environnement. Les jeter dans la nature ou dans une poubelle classique, participe à la pollution de l'air, des sols et des eaux.

C'est pour cette raison que le projet de développement d'une activité de transit et de stockage de batteries usagées présenté par l'entreprise BATT'ARY PLUS est une initiative à encourager.

Un projet qui prend en compte nos préoccupations

Chaque année environ quinze milles (15.000) véhicules neufs sont vendus en Martinique. Ce chiffre doit nous interpeller en ce qui concerne la consommation de batteries. Les batteries usagées qui sont des déchets dangereux présentent des risques pour la population et pour l'environnement. Ils doivent donc faire l'objet de précautions particulières. La priorité est de diminuer leur quantité et leur nocivité.

La gestion de batteries usagées se fait à plusieurs niveaux :

1. Réglementairement avec le **Plan de Prévention et de gestion des déchets de la Martinique (PPDGM)** adopté le 25 novembre 2019 par la Collectivité Territoriale de Martinique, pour tous les déchets produits et gérés sur le territoire Martiniquais.

Ce Plan a pour objectif de coordonner à l'échelle de la Martinique la gestion des déchets dangereux.

Des actions de gestion sont mises en place, notamment par la collecte séparée des batteries usagées dans toutes les déchèteries de Martinique.

2. La prise de conscience de la société civile et du tissu associatif qui s'impliquent, on assiste ainsi depuis quelques années à l'émergence d'initiatives participatives et citoyennes

Des actions régulières sont menées par la société civile et des associations de protection de l'environnement aussi bien sur terre qu'en mer.

Malgré la loi de 2001 qui établit que « *le fabricant ou le revendeur de batteries automobiles doit obligatoirement **récupérer les batteries usagées et assumer le coût** généré par leur collecte et leur acheminement vers les centres de tri* », chaque année, des conteneurs de déchets sont ramassés et on y trouve des batteries usagées, qui polluent la Martinique.

Les différentes actions mises en place permettront à l'entreprise BATT'ARY PLUS de récupérer le maximum de batteries usagées sur notre territoire et à terme réduire la pollution de notre environnement.

Jeter sa batterie de voiture dans la nature est passible d'une amende, il serait aussi souhaitable que les autorités compétentes en matière de police prennent leurs responsabilités à cet effet.

Un projet compatible avec les documents communaux et supra communaux

L'étude d'indice environnementale montre que le projet est compatible :

- Aux dispositions du Plan Local d'Urbanisme (PLU) applicable : il est situé dans une zone UE, dédiée aux activités maritimes, commerciales, artisanales et industrielles
- Au schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) : les rejets des eaux seront traités par un débourbeur/déshuileur et n'impacteront aucun milieu aquatique.
- Au Contrat Littoral Sud signé le 11 juillet 2019 pour une durée de 5 ans : le site n'est visé par aucune prescription liée à ce document.
- Au schéma de cohérence territoriale (SCoT) de CAP Nord Martinique : il est situé dans une zone urbanisée (objectif 10) et permet la collecte et la valorisation des déchets (objectif 6 et 8).

- Avec les prescriptions du Plan de Prévention des Risques Naturels de la commune du Robert : il est situé en zone d'aléas jaune.
- Avec les dispositions du Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) : il n'est pas situé en zone de risques littoraux ou érosifs.
- Aucune servitude d'utilité publique ne s'applique au droit du projet.

L'entreprise BATT'ARY PLUS pour son bon fonctionnement, respecte les documents de planification.

Un projet dont l'incidence environnementale est faible

Le projet n'est pas soumis à étude d'impact. Conformément à l'article R.181.14 du code de l'environnement, l'étude d'indice environnementale établie pour le projet montre des enjeux jugés faibles.

- Le projet n'est pas situé au sein du Parc Naturel Régional (PNR), les espaces remarquables du Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM) sont situés à plus d'1km.
- Le projet n'est pas implanté au droit d'aucun site classé ou inscrit ou périmètre d'un monument historique.
- Le projet s'implante dans un paysage urbain marqué par une activité industrielle. L'atlas des paysages de Martinique n'identifie pas d'enjeux particuliers pour cette zone.
- La rivière Cacao se trouve à environ 500 m du projet, il n'est pas recensé de prélèvement pour l'eau potable ou l'irrigation à proximité du site.

L'entreprise BATT'ARY PLUS dont l'un de ses objectifs est la protection de l'environnement, respecte les enjeux environnementaux.

Le projet s'implante dans une zone d'activités équipée qui offre des avantages (déplacement, stationnement etc...) et sécurise le projet notamment en matière de lutte contre l'incendie (proximité de borne d'incendie).

Pour éviter toute atteinte à l'environnement (notamment la rivière Cacao et la masse d'eau côtière de la « Baie du Robert ») ; Le site sera imperméabilisé par la construction d'une dalle en béton et l'entreprise prévoit d'installer des débourbeurs/déshuileurs afin de récupérer les eaux pluviales.

Le projet prend aussi en compte notre environnement par l'élimination sans traitement d'un déchet dangereux qui pollue notre île. Ne pas traiter les batteries usagées en Martinique évite tout impact négatif sur notre environnement en cas de mauvaise manipulation.

Un projet qui répond aux préoccupations économiques

La Martinique en 2022 compte plus de 30.000 Chômeurs. Le chômage touche en particulier les jeunes qui quittent le Département à la recherche d'un emploi ce qui contribue au déclin démographique de notre île (-5 000 personnes environ par année).

La création d'une entreprise de stockage et de transit de batteries usagées au Robert est un préalable à la création d'emploi, elle est aussi génératrice de richesse pour notre département.

M. JEAN-MARIE à l'enquête publique se réjouit du volet socio-économique positif du projet notamment avec la création d'emplois.

Elle favorise l'installation d'énergie renouvelable en Martinique (installation solaire extérieure).

L'entreprise BATT'ARY PLUS permet l'augmentation des opportunités d'emplois sur le territoire Martiniquais, même avec peu d'emploi créé, elle participe au maintien de notre jeunesse sur place et à la baisse du taux de chômage. Dans une île avec un taux élevé de chômeurs, cette initiative est bien accueillie.

Elle participe aussi à l'atteinte de l'objectif d'indépendance énergétique de notre île par l'installation d'énergie renouvelable (installation solaire extérieure).

Un projet qui d'après le public relève d'une bonne initiative

Des batteries usagées sont présentes sur tout le territoire martiniquais : dans les garages automobiles, les habitations, les marinas, les ravines, les mangroves, etc....

Des éléments positifs sont clairement établis par le trois (3) pétitionnaires, tout particulièrement ceux concernant la bonne initiative du maître d'ouvrage.

Il faut saluer l'initiative de l'entreprise BATT'ARY PLUS qui a pour objectif de limiter les nuisances et les risques liés au caractère dangereux des batteries usagées et qui occasionnent des impacts sanitaires ou environnementaux.

Dans cette perspective, l'entreprise BATT'ARY PLUS participe au développement durable de notre île.

Un projet qui demande des précautions strictes d'usage

A l'enquête publique, **M. Larry SABIN** précise que le bâtiment qui va accueillir des batteries usagées doit être aux normes et rayonnant de propreté.

M. Pascal TOURBILLON de l'ASSAUPAMAR demande que des précautions strictes soient prises vu la dangerosité du projet,

Insiste sur le bon état d'équipement des camions de transport et conteneurs de stockage pour résister aux chocs et à l'agression chimique,

Que les risques d'incendie soient traités avec le maximum de rigueur,

Que la sécurité des travailleurs soient rigoureusement assurée (équipements adéquats, affichage de l'information sur les dangers, les précautions à prendre...)

Que les manipulations soient fortement encadrées (opérations de déplacement et de chargement des batteries).

Que tout rejet dans la nature soit évité du fait de la proximité de la ZNIEFF marine du havre du Robert et de la rivière Cacao.

Le commissaire enquêteur

L'entreprise BATT'ARY PLUS a pour objectif de limiter les nuisances et les risques liés au caractère dangereux, encombrant des batteries usagées, est une action positive pour la protection de notre environnement.

Ces dernières occasionnent des impacts sanitaires et environnementaux à la Martinique.

Dans cette perspective, l'entreprise BATT'ARY PLUS concoure à l'élimination et à la valorisation de déchet dangereux. Il participe au développement durable de notre île.

En conséquence et pour toutes les raisons évoquées, j'émet un **AVIS FAVORABLE** à la demande formulée par l'entreprise BATT'ARY PLUS pour le projet de stockage de batterie sur la parcelle AR 183 au sein du parc d'activités Bernard PETIT-JEAN-ROGER, commune du Robert.

Enfin, je formule quelques recommandations :

Que les engagements de **M. DESIRLISTE** pris par courrier du 7 juillet 2021 soient respectés concernant la mise état du site en cas de cessation d'activité.

Les risques importants concernant la manipulation des déchets dangereux soumis à des règles strictes doivent être respectés comme l'a demandé **M. Pascal TOURBILLON de l'ASSAUPAMAR**, à savoir :

- La fourniture d'équipements adéquats pour les travailleurs,
- Que des mesures de sécurité soient rigoureusement assurées (équipements de lutte contre les incendies, formation des travailleurs pour la manipulation de déchets dangereux, installation de caméra de surveillance afin de protéger et de dissuader de tout acte malveillant),
- Le Conditionnement et l'étiquetage spécifiques en vigueur soient appliqués,
- Limiter le temps de stockage des batteries sur le site, évacuer rapidement les conteneurs pleins vers le port.

Telles sont les conclusions du Commissaire enquêteur, qui certifie avoir mené ses travaux et formulé son avis correspondant à l'enquête publique dont il a été chargée, sans aucune contrainte qui puisse mettre en cause son indépendance.